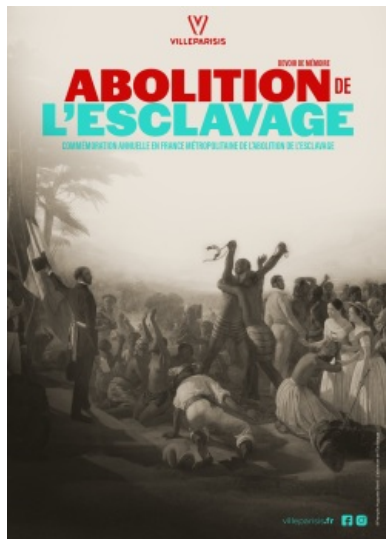


# Journée nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

Dimanche 10 mai - 17h

Le 10 mai marque la journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition. La Ville de Villeparisis entend bien inscrire désormais cette journée de commémoration à l'agenda qui se déroulera place François Mitterrand et à l'Hôtel de Ville.



*Devant l'hôtel de ville, place François Mitterrand*

- 17h : Accueil et placement des participants.
  - 17h15 : Début de la cérémonie. Annonce de la lecture d'un message.
  - 17h20 : Lecture de textes par des jeunes du CMJ.
  - 17h25 : Allocution de Monsieur le Maire de Villeparisis.
  - 17h35 : Annonce des dépôts de gerbes.
  - Dépôts de gerbes (conjointes avec des jeunes du CCE et du CMJ) :
  - L'association des anciens combattants, comité d'entente (à confirmer).
  - L'association Le Souvenir Français (à confirmer).
  - L'association ANOPEX (à confirmer). o La députée de la circonscription (sous réserve de présence).
  - Le conseil départemental de Seine-et-Marne (sous réserve de présence).
  - Le conseil municipal de Villeparisis.
  - 17h45 : Minute de silence.
  - Lancement de « La Marseillaise ».
  - Fin de la cérémonie et du temps protocolaire.
- 
- 17h50 : Cocktail convivial :
  - Prestation musicale de l'association Diversy'K.
  - Exposition de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage en salle des mariages.
  - Stand d'animation sur les instruments de musique liés à l'histoire de l'esclavage.
- 
- 18h30 : Fin estimée de la manifestation.









## Coordonnées

Hôtel de Ville  
32 rue de Ruzé  
77270  
Villeparisis  
Infos pratiques

Le 10 mai est la "journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition" depuis 2006.

La France est le premier État et demeure le seul qui, à ce jour, ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "**crime contre l'humanité**". Elle est également le seul État à avoir décrété **une journée nationale de commémoration**.

À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'Éducation nationale notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Il s'agit également d'**une journée de réflexion civique sur le respect de la dignité humaine et la notion de crime contre l'humanité**.